



Plates-formes de déballage : n'emportez plus les emballages inutiles

Chaque année, près de cinq millions de tonnes d'emballages sont mises sur le marché français. Une fois arrivés à la maison, la plupart de ces emballages deviennent très rapidement des déchets. Un ménage français jette ainsi en moyenne dix emballages par jour.

Les déchets d'emballages entrent pour près de 30 % en poids et 50 % en volume dans la quantité totale des ordures ménagères. Ils détiennent ainsi une part supérieure à tous les autres types de biens manufacturés. Avant même d'améliorer le recyclage de ce flux de déchets, il est essentiel de les réduire en commençant par la suppression des emballages sans utilité avérée.



Première plate-forme de déballage de France installée en 2008 à Dannemarie © privé

Le principe de la plate-forme de déballage vise à offrir la possibilité au consommateur d'enlever tout emballage superflu et de laisser ce déchet à la charge du supermarché une fois le produit acheté. Au lieu de déballer chez soi, l'acheteur le fait au supermarché. Il s'agit d'un moyen parmi d'autres d'interpeller le consommateur, de responsabiliser les distributeurs et producteurs et d'améliorer le tri des déchets à la source.

➤ Des avantages pour le consommateur et la collectivité

La mise en place d'une plate-forme de déballage se traduit par une diminution du poids et du volume des produits dans les sacs et voitures des consommateurs, et moins de déchets dans les poubelles. Le citoyen pourra sortir moins souvent sa poubelle, ou en utiliser une de plus petite taille. Cette démarche permettra aussi de faire prendre conscience aux citoyens de l'inutilité de certains emballages et de la nécessité de leur réduction.

La plate-forme de déballage sera un outil très utile au citoyen lorsque sera mise en place la tarification incitative. Pour rappel, avec ce dispositif, chaque foyer paie en fonction de la quantité de déchets non triés qu'il jette. Déballer les achats au magasin contribue ainsi à diminuer concrètement le prix payé pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles notamment. De nos jours encore, une grande partie des plastiques d'emballages ne sont pas recyclés en France car ces filières ne seraient pas rentables selon les critères économiques actuels.

Moins d'ordures dans les poubelles des ménages entraîne une baisse du tonnage à collecter par la collectivité. En théorie, cela favorise une économie sur le transport qui pourrait passer par une diminution de la fréquence de passage des camions poubelle chez les habitants. Le problème des emballages passe du consommateur au distributeur, ce qui rapproche le problème du distributeur et donc du conditionneur/importateur/fabricant d'emballages.

↳ Plate-forme de déballage : quelques conseils indispensables



Le Cniid est une association loi 1901 financée essentiellement par ses adhérents et donateurs. Pour préserver notre liberté de parole et vous fournir une information indépendante, nous avons besoin de votre soutien.

Pour nous contacter : www.cniid.org
- info@cniid.org - 01 55 78 28 60

// Une signalétique claire et visible est indispensable

Les consignes de tri de la collectivité et celles du supermarché ne sont pas forcément les mêmes. Le dispositif lui-même ainsi que les consignes de tri relatives doivent être adaptés aux consignes de tri du magasin ou de la collectivité.

Si le magasin accepte de prendre en charge les emballages que les clients laissent dans les bacs de la plate-forme, les consignes de tri doivent correspondre à celles du magasin. En résultent deux scénarii possibles :

1. Le magasin organise lui-même ou fait appel à un prestataire privé pour l'enlèvement de ses déchets : les consignes de tri de la plate-forme doivent donc correspondre aux catégories de tri du magasin - qui comprennent souvent également les plastiques autres que les bouteilles et flacons. Dans ce cas, assurez-vous auprès du magasin que ces plastiques sont recyclés et qu'ils ne finissent pas par être incinérés.

2. Le magasin paie (ou non) la redevance spéciale et fait enlever ses déchets, dont les recyclables, par la collectivité : les consignes de tri de la plate-forme doivent correspondre à ceux de la collectivité.

Si le magasin accepte la mise en place d'une telle plate-forme mais refuse de prendre en charge les déchets, alors il faudrait convaincre la collectivité d'assumer ce volet. Dans ce cas, les consignes de tri doivent correspondre à celles de la collectivité. Si la plate-forme de déballage n'influe que peu sur la réduction des déchets à la source (nous sommes en effet déjà alors dans la gestion d'un déchet existant), elle a toutefois l'avantage de contribuer au tri et au recyclage. Il est important de s'assurer que le dispositif et le circuit en interne ne dégradent pas les matériaux. Le stockage à l'extérieur sans protection est un exemple parmi d'autres à éviter.

// Une évaluation quantitative et qualitative en continue des emballages laissés par les clients

Il faudra regarder de plus près les emballages dont se débarrassent les clients une fois le passage en caisse effectué. Le supermarché devrait prendre ces résultats en considération pour faire évoluer les emballages des produits de sa propre marque. Il devrait également transmettre les informations pertinentes aux marques qu'il distribue pour qu'elles se saisissent enfin du dossier.

// L'information en continu du client constitue la base du bon fonctionnement du dispositif

Selon les retours des associations locales à ce jour, un élément essentiel reste l'information du client car celui-ci ne comprend pas toujours l'intérêt et le fonctionnement d'un tel dispositif. En tant qu'association de protection de l'environnement, vous pouvez informer les médias locaux mais aussi les clients et les employés du magasin en direct. Le Cniid peut vous aider à préparer un communiqué de presse et dispose déjà d'un petit tract à distribuer auprès des clients.

Enfin, quelques aspects pratiques complémentaires qui peuvent s'avérer utiles :

- ❖ Le choix de l'emplacement de la plate-forme est crucial : privilégiez un endroit facilement accessible et proche des caisses du magasin. Il peut être pertinent de rassembler la plate-forme de déballage et les dispositifs de collecte des piles/accumulateurs et lampes fluo-compactes au sein d'un même espace.
- ❖ Une table à proximité de la plate-forme peut faciliter le déballage
- ❖ L'utilisation de bacs transparents ou ajourés peut améliorer la qualité du tri et attirer l'attention des clients
- ❖ Des ciseaux attachés au dispositif aident à déballer les produits solidement emballés